Réf. Farde e-Assemblées : 2590107

N° OJ : **77**

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers".- Opération 4.1 "Made in Héliport-Anvers".- 2ème édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Subside nominatif projet "Hélidrums".

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 21 février 2022 d'adopter le dossier de base du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers" ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juin 2022, d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers" ;

Considérant que l'opération 4.1 "Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives" figurant au programme du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers", est pilotée par la Cellule Rénovation urbaine ;

Considérant que l'opération 4.1 "Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives" vise à soutenir et encourager des initiatives locales de petite échelle par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Héliport-Anvers ;

Vu sa décision du 12 juin 2023 d'adopter le règlement du 2ème appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Héliport-Anvers" ;

Considérant que l'appel à projets a été organisé du 15 juin au 29 septembre 2023, avec pour objectif de soutenir des initiatives locales de petite échelle menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers", répondant aux objectifs suivants :
• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier ;

Considérant qu'un comité d'avis s'est réuni en date du 16 octobre 2023 afin d'évaluer les 5 propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets ;

Considérant que dans l'attente de la création des numéros de personne pour les différents bénéficiaires, des engagements de dépense provisoires ont été créés aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2023 ;

Vu sa décision du 4 décembre 2023 d'adopter l'octroi d'un subside de 23.200,00 EUR aux lauréats du 2ème appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Héliport-Anvers", ainsi que les dépenses pour les avances (articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire 2023) ;

Considérant que les engagements de dépense provisoires n'ont pas été rendus effectifs avant la clôture 2023, il y a lieu d'engager les dépenses concernées au budget 2024 ;

Vu sa décision du 11 mars 2024 d'octroyer les subsides pour les avances de 50% à plusieurs porteurs de projet, à savoir :
- Article 93022/33101 du budget ordinaire 2024 :
o 2.500 EUR pour "Femme de demain" porté par Mme Saida BOUFOUS ;
o 1.600 EUR pour "CDA (green) Cracks" porté par Mme Caroline CLAUS ;

- Article 93022/33202 du budget ordinaire 2024 :
o 2.500 EUR pour "Héliport-Anvers becomes a Hockey Champion!" porté par l'asbl Growing by Hockey ;

Vu sa décision du 22 avril 2024 d'octroyer un subside de 2.500,00 EUR à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2024 pour l'avance de 50% en faveur du projet « Sport-découverte » porté par M. Younes EL KHCHINE ;

Considérant que le nécessaire doit encore être fait pour le projet « Hélidrums » introduit par l'asbl Salamba dont le compte en banque vient d'être ouvert, nous ayant récemment permis de créer un numéro de personne afin d'engager la dépense ;

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer un subside de 2.500,00 EUR correspondant à la première avance (50%) en faveur de l'asbl Salamba ;

Considérant que les crédits sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant que l'opération 3.1 « Appel à initiatives locales Made in Héliport-Anvers » du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 :
Un subside de 2.500,00 EUR à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2024 est accordé à l'asbl Salamba, à titre d'avance (50%) pour son projet d'initiative citoyenne "Hélidrums", porté dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers".

Article 2 :
La dépense est financée par un subside.

Annexes :